

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Partenariat 2019 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la Chambre de commerce et d'industrie territoriale du Pays d'Arles, une subvention d'un montant total de 130 000 € pour la mise en œuvre du programme d'actions 2019 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat, dont le projet est annexé au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
Mme CALLET ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

